

Agilauto Partage Pro

Conditions tarifaires (au 24/11/2025)

Comment sont calculés les frais de location ?

Usage à titre professionnel

La prestation **en usage professionnelle** est **gratuite** pour les collaborateurs de 8 h à 18 h. Tout dépassement d'horaires entraînera l'application du mode à usage privé tel que décrit ci-dessous.

Usage à titre privé

La prestation **en usage privé** est **tarifée** comme suit :

- Du soir à 18 h au lendemain à 8 h : 10 € ;
- Le week-end, du vendredi à 18 h au lundi à 8 h (hors jours fériés) : 50 € pour les C3 et 65 € pour les Mégane ;
- Par jour supplémentaire : 25€ pour les C3 et 30€ pour les Mégane ;
- Jusqu'à 1 000 km gratuits et au-delà : 0,50 €/km parcouru.

Mise en place de pénalités (si usage personnel)

Des pénalités peuvent être appliquées sur la base des photos du véhicule qui sont prises par l'utilisateur via l'application, avant et après usage.

- **Pénalités de propreté et de non-branchement** du véhicule en fin de location : 10 % du montant total la location.
- **Pénalités en cas de dépassement des horaires renseignés** lors de la réservation :
 - De 0 à 15 minutes de dépassement : 0 €
 - De 15 à 60 minutes de dépassement : 10 €
 - De 60 à 120 minutes de dépassement : 20 €
 - De 120 à 180 minutes de dépassement : 30 €
 - De 180 à 240 minutes de dépassement : 40 €
 - De 240 à + : 50 €
- **Pénalités en cas d'annulation de réservation, moins de 60 minutes avant** le début de la location : 4 €
- **Pénalités d'expiration** (si vous n'honorez pas votre location, sans l'annuler) : 100 % du tarif de la location.

Comment fonctionne le paiement ?

Pour un usage à titre privé, le paiement se fait au moment de la prise du véhicule et avec une pré-autorisation de 50 € pour les éventuels frais supplémentaires (pénalités).

Si la pré-autorisation est rejetée, vous êtes informé 24 h avant la réservation et vous êtes prié de vous rapprocher du chargé de flotte (**06 58 81 40 06**).

Si la pré-autorisation est rejetée moins de 24 h avant la réservation, cette dernière est automatiquement annulée, sans frais supplémentaires.

Les kilomètres parcourus sont-ils facturés ?

Les 1 000 premiers kilomètres parcourus sont offerts, au-delà **0,50 €** sont facturés **par kilomètre supplémentaire**.

Doit-on recharger le véhicule avant de le rendre ?

Si vous devez recharger le véhicule durant votre location à usage privé, les frais de recharge ne sont pas pris en charge.

Si vous devez recharger le véhicule durant votre location à usage professionnel, les frais de recharge sont pris en charge. Chaque utilisateur devra se rapprocher de son entité pour connaître les modalités de remboursement via une note de frais.

Attention, à la fin de votre location, vous devez **impérativement remettre** le véhicule sur **sa place dédiée**, et **le rebrancher à la borne**.

Les places de parking dédiés à l'autopartage sont situées :

- Pour SQY Park, sur le **parking extérieur, à côté de l'accueil d'Alsace** ;
- Pour Evergreen, sur le **parking du Forum au niveau -1**.

Nous conseillons de ne pas laisser la batterie du véhicule descendre en dessous de 20 % de charge.